

## Procès-verbal du Conseil Municipal Lundi 8 avril 2024 à 18h00

-----

Présents (22) : C. Bayle, A. Bornes, R. Buard, J. Chabaud, A. Chezeau, P. Diatta, V. Faure-Pinault, M. Galiana, S. Garraud, B. Gleyze, G. Griffe, C. Guillot, M. Jouve, A. Laville, S. Lorenzo, N. Mazellier, A. Mazeyrat, B. Noël, O. Peverelli, P. Tolfo, F. Valla, M. Vallon.

Excusés avec pouvoir (5) : R. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), N. Segueni (pouvoir à Mme Bayle), A. Boukal (pouvoir à P. Diatta), J. Heydrickx (pouvoir à A. Chezeau), J.P. Michel (pouvoir à G. Griffe)

Votants : (27)

Excusée sans pouvoir (1) : C. Gaillard

Absente (1) : G. Keskin

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18 h.05

Madame Virginie Faure-Pinault est désignée secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars 2024.**

M. le Maire demande si le procès-verbal communiqué appelle des observations.

Raphaël Buard demande si l'on a tenu compte de ses remarques.

Olivier Peverelli répond par la négative, indiquant que les remarques formulées concernent uniquement la forme et non le fond. Ces remarques ont été regardées par le secrétaire de séance et le maire et ne portaient que des points de forme. Le procès-verbal était, quant à lui, fidèle au contenu des propos tenus. Compte tenu que le fond est bien respecté, nous avons décidé de ne pas reprendre les remarques formulées. Il rappelle que le procès-verbal n'a pas à reprendre mot pour mot les propos des uns et des autres et que l'on pourrait restituer beaucoup moins que ce qui est proposé ici.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est approuvé à la majorité par 26 voix pour et 1 voix contre (R. Buard).

### **Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 8 juin 2020, en vertu de l'article L2122.22 et L2122.23 du Code général des collectivités territoriales :**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales prises en vertu de la délibération du 8 juin 2020 :

- N°2024/04 : Consultation de Maitrise d'Œuvre pour les travaux de rénovation de la Salle des Fêtes Paul Avon portant sur la rénovation du plafond et du sas d'Entrée. M. le Maire indique que la consultation a été lancée par mail le 4 janvier auprès de 4 bureaux d'études avec pour date de remise des offres le 2 février. Après analyse des offres, le marché est attribué à l'Atelier Montéréal pour un montant de 11 700 € H.T.

• N°2024/05 : Travaux de sécurisation contre les mouvements de terrain – Sites 1, 2 et 3. Cette consultation concerne la réalisation des travaux de sécurisation contre les mouvements de terrain sur 3 sites de la commune, consistant :

- pour le quartier du Château (tranche ferme) : installation de chantier, mise en place de dispositifs de signalisation et de protection du chantier, des purges de sécurité au niveau des fronts rocheux, l'aménagement des zones de travail et des accès, des purges manuelles spécifiques, le démontage et l'évacuation de l'écran de filets existant, la fourniture et la pose d'un écran de filets avec une capacité d'arrêt au niveau d'énergie maximal égal à 1000 kJ, la fourniture et la pose d'un écran de filets avec une capacité d'arrêt au niveau d'énergie maximale égal à 2000 kJ, la fourniture et la pose d'un écran de gabions, la réalisation de boulonnages de compartiments potentiellement instables en falaise, le repli et le nettoyage ;

- pour la tranche optionnelle sur le site de la montée du château l'installation de chantier, la mise en place de dispositifs de signalisation et de protection du chantier, l'aménagement des zones de travail et des accès y compris le débroussaillage, l'élagage, le dessouchage, l'abattage d'arbres, des purges manuelles et mécaniques spécifiques, la fourniture et la pose d'une protection surfacique de type grillage plaqué-ancré avec des boulons ponctuels, la fourniture et la pose d'une protection surfacique de type géofilet tissé en fibres coco épinglé, le repli et le nettoyage ;

Pour la tranche optionnelle sur le site du boulevard Pasteur, l'installation de chantier, la mise en place de dispositif de signalisation et de protection du chantier, l'aménagement des zones de travail et des accès y compris débroussaillage, élagage, dessouchage et abattage d'arbres, des purges manuelles et mécaniques spécifiques, la fourniture et la pose d'une protection surfacique de type grillage ou treillis de haute résistance plaqué-ancré avec des boulons ponctuels associé à une nappe géosynthétique tridimensionnelle et ensemencé, le repli et le nettoyage.

Le marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée. Un appel public à la concurrence a été mis en ligne le 15 décembre 2023 avec une date de remise des candidatures fixée au 26 janvier 2024. Après analyse de l'offre reçue, le marché est attribué à l'entreprise CAN SAS pour un montant de 324 276 € H.T.

### **Projet de délibération n°2024.027 : Compte de Gestion 2023 du Budget Principal**

Avant d'entamer l'examen des différents rapports et documents budgétaires Patricia Diatta indique que la commission des finances s'est réunie le 2 avril, a examiné l'ensemble des documents et n'a pas formulé de remarque particulière sur les documents présentés.

Elle présente ensuite le compte de gestion 2023 du budget principal et indique qu'un rapprochement a été effectué entre le compte administratif et le compte de gestion établi par le comptable public. Ce dernier n'appelle ni observation ni réserve quant à la tenue des comptes.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 voix pour et 4 votes contre (R. Buard, A. Laville, S. Lorenzo, B. Gleyze) approuve le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

### **Projet de délibération n°2024.028 : Compte de Gestion 2023 du Budget annexe Assainissement**

Patricia Diatta présente le compte de gestion 2023 du budget annexe assainissement, indique qu'un même exercice de rapprochement a été effectué entre le compte administratif et le compte de gestion, ce qui n'a appelé aucun commentaire.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 voix pour, 3 voix contre (S. Lorenzo, A. Laville, B. Gleyze) et 1 abstention (R. Buard), approuve le compte de gestion du budget annexe assainissement pour l'exercice 2023.

### **Projet de délibération n°2024.029 : Compte de Gestion 2023 du Budget annexe Lotissement communal**

Patricia Diatta présente le compte de gestion 2023 du budget annexe lotissement, indique qu'un même exercice de rapprochement a été effectué entre le compte administratif et le compte de gestion, ce qui n'a appelé aucun commentaire.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 voix pour, 4 abstentions (S. Lorenzo, A. Laville, B. Gleyze, R. Buard) approuve le compte de gestion du budget annexe lotissement pour l'exercice 2023.

### **Projet de délibération n°2024.030 : Compte Administratif 2023 du Budget Principal**

Patricia Diatta présente le compte administratif 2023 du budget principal qui a été exécuté de la manière suivante :

- Pour la section de fonctionnement, le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 13 237 961,90 € et celui des dépenses de fonctionnement à 11 298 612,76 € ce qui permet de dégager sur l'exercice un excédent de 1 939 349,14 €. Le report de l'exercice 2022 se monte à 1 072 678,88 €, soit un résultat cumulé des recettes de 14 310 640,78 € et donc un solde d'exécution excédentaire de 3 012 028,02 €.

- Pour la section d'investissement, le montant total des recettes d'investissement s'élève à 5 006 199,21 € et celui des dépenses d'investissement à 6 170 313,80 €, d'où un résultat déficitaire de 1 164 114,60 €. Le report en recettes de l'exercice 2022 est de 193 508,85 €. Les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2024 se montent à 894 838,96 € en recettes et 1 232 568,06 € en dépenses. Les résultats cumulés sont donc de 6 094 547,02 € en recettes et 7 402 881,86 € en dépenses, soit un solde déficitaire de 1 308 334,84 €.

La section de fonctionnement présente un taux d'exécution de 110,6 % en recettes et de 87,3 % en dépenses.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent, marquée par une dynamique des recettes issues de la fiscalité (+8,2 %) et des dotations de l'État (+5,9 %), atténuées par le tassement des recettes exceptionnelles (-3,9 %) et des autres produits de gestion courante, notamment des revenus des immeubles (-3,3 %).

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 0,7 % par rapport à l'exercice précédent. La décélération de l'évolution des dépenses énergétiques, couplée avec des efforts de gestion non négligeables expliquent la baisse des charges courantes de gestion (chapitre 011) de 8,6 %. Les charges de personnels progressent de 1,3 % sous l'effet des mesures de revalorisation décidées au niveau national. Les autres chapitres budgétaires sont également en hausse, notamment pour ce qui concerne les dépenses exceptionnelles ou dans une moindre mesure les autres dépenses de gestion courante, constituées notamment de la contribution de la commune au SDIS et des subventions aux associations.

Il en résulte un excédent de fonctionnement de 3 012 028,02 €.

La section investissement présente un taux d'exécution de 50,1 % en recettes et de 59,4 % en dépenses.

Les recettes d'investissement sont en baisse de 48,4 % par rapport à l'exercice précédent, du fait notamment d'une diminution importante (-65,1 %) des recettes d'ordre (amortissement des dépenses et des subventions d'équipement reçues). Les recettes financières sont également en baisse (-47,9 %), notamment pour ce qui concerne le montant du FCTVA perçu.

Les dépenses d'investissement sont en diminution globale de 38,1 % par rapport à l'exercice précédent, due à la baisse des dépenses d'ordre (-59,3 %) et des dépenses financières (-76,7 %) compte tenu de l'absence de déficit reporté et de la baisse de la charge de la dette (-11,9 %).

Les dépenses d'équipement, quant à elles, augmentent de manière significative (+42,9%) avec entre autres l'aménagement du Parc Laparel, le démarrage des travaux de mise en conformité de l'espace Aden, les travaux de reconstruction de l'Hôtel de Ville, les travaux sur la rue Vaillant Couturier et la rue de l'Europe, la réhabilitation du Centre social, l'aménagement de la cour de l'école Rosa Parks, la démolition du bâtiment périscolaire de l'école du Centre, la réalisation du skate parc ou bien encore le démarrage des travaux d'aménagement du carrefour giratoire de la Sablière ou pour la déconstruction de l'église Notre-Dame de l'Assomption.

Il en résulte un déficit de la section d'investissement de 970 605,74 €.

La commune n'a pas mobilisé de nouveaux emprunts en 2023. Elle a donc poursuivi le désendettement engagé en 2021. L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2023 à 7 606 147,13€ pour une annuité de 888 915,75€ (639 656,59€ en capital et 249 259,16€ en charges d'intérêt).

*Monsieur Le Maire sort de la séance (18h.23)*

En l'absence de remarque, Patricia Diatta soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 22 voix pour et 4 voix contre (S. Lorenzo, A. Laville, B. Gleyze, R. Buard), approuve le compte administratif 2023.

### **Projet de délibération n°2024.032 : Compte Administratif 2023 du Budget annexe Assainissement**

Patricia Diatta présente ensuite le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement présentant les flux financiers entre Sydéo, la commune et la SAUR résultant de la facturation unique eau et assainissement, avec des résultats atypiques.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec la mise en place de la facturation unique, Sydéo perçoit l'intégralité des produits des abonnements et consommations concernant l'eau potable et l'assainissement auprès des usagers. Il reverse la totalité des produits perçus sur le volet assainissement à la commune afin que celle-ci puisse ensuite les reverser à la SAUR qui va restituer à la commune ce qui relève de la part communale. Pour 2023, si la commune a bien perçu la totalité du reversement effectué par Sydéo, elle n'a pas pu reverser la totalité des sommes à la SAUR dans l'attente de la signature d'une convention tripartite entre les 3 entités.

Le budget annexe a été exécuté de la manière suivante :

- Pour la section d'exploitation, le montant total des recettes d'exploitation s'élève à 1 027 434,53 €, le montant total des dépenses s'élève à 433 029,87 € ce qui permet de dégager un résultat excédentaire de 594 404,66 €. Le report de l'exercice 2022 s'élève à 492 421,38 € en recettes et aucun reste à réaliser n'est constaté. Le résultat cumulé s'élève donc à 1 519 855,91 € en recettes et 433 029,87 € en dépenses, soit un solde d'exécution excédentaire de 1 086 826,04 €.

Les principales réalisations ont porté sur les dotations aux amortissements pour 287 977,02 €, la charge financière des emprunts précédemment réalisés pour 93 755,83 € et dans une moindre mesure les charges de personnel pour 34 728,55 €. Côté recettes, les ventes d'eau, redevances d'assainissement collectif et locations de compteurs représentent 97,2 % des recettes réelles d'exploitation. A noter que faute d'avoir pu dissocier les charges résultant de l'approvisionnement en eau de celles liées à l'assainissement en 2023, la commune ne s'est pas acquittée auprès de la SAUR des sommes qu'elle aurait dû prendre en charge.

- Pour la section d'investissement, le montant total des recettes s'élève à 346 923,00 € et le montant total des dépenses s'élève à 316 183,30 € ce qui permet de dégager un résultat excédentaire de 30 739,70 €. Le report de l'exercice 2022 s'élève à 202 622,23 € en recettes. Le montant des restes à réaliser s'élève à 20 101,60 € en dépenses. Le résultat cumulé est donc de 549 545,23 € en recettes et 336 284,90 € en dépenses, dégageant un solde d'exécution excédentaire de 213 260,37 €.

Les principales réalisations ont porté sur le remboursement en capital des emprunts précédemment réalisés pour 173 482,52 € et divers travaux d'amélioration des réseaux pour 69 759,89 € (notamment dans le quartier de la Sablière).

- Au global, le solde de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement est de + 1 320 187,97 € avec un montant de restes à réaliser à reporter de 20 101,60 €.

En l'absence de remarque, Patricia Diatta soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 22 voix pour, 3 voix contre (S. Lorenzo, A. Laville, B. Gleyze) et 1 abstention (R. Buard) approuve le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement.

#### **Projet de délibération n°2024.034 : Compte Administratif 2023 du Budget annexe Lotissement**

Patricia Diatta propose d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe lotissement. Le budget annexe a été exécuté de la manière suivante :

- Pour la section de fonctionnement, le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 15 602,64 €, identique à celui des dépenses de fonctionnement. Le résultat est donc de 0.

- Pour la section d'investissement, le montant total des recettes d'investissement s'élève à 15 602,64 €, identique à celui des dépenses d'investissement. Le résultat est donc de 0.

Patricia Diatta rappelle qu'il s'agit d'une opération d'ordre concernant la gestion du compte de stocks.

En l'absence de remarque, Patricia Diatta soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 22 voix pour et 4 abstentions (S. Lorenzo, A. Laville, B. Gleyze, R. Buard) approuve le compte administratif 2023 du budget annexe lotissement.

Monsieur le Maire réintègre la séance à 18 h.24.

#### **Projet de délibération n°2024.031 : Affectation des résultats du Budget Principal**

Patricia Diatta présente le résultat de clôture de l'exercice 2023 en investissement, déficitaire de 970 605,74 € auquel s'y ajoutent des restes à réaliser de 337 729,10 €. Le besoin total de financement est donc de 1 308 334,84 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 3 012 028,02 €.

Il est donc proposé d'affecter la somme de 1 310 000 € au compte 1068 en investissement et d'affecter l'excédent de fonctionnement résiduel, à savoir la somme de 1 702 028,02 € au compte 002 en recette de fonctionnement du budget primitif 2024.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 voix pour et 4 voix contre (S. Lorenzo, A. Laville, B. Gleyze, R. Buard) approuve l'affectation de la somme de 1 310 000 € au compte 1068 (investissement) et la somme de 1 702 028,02 € au compte 002 (fonctionnement) du budget de l'année 2024.

#### **Projet de délibération n°2024.033 : Affectation des résultats du Budget annexe Assainissement**

Patricia Diatta expose que pour l'exercice 2023, le budget annexe assainissement se solde en investissement avec un excédent de 233 361,93 €. Le besoin de financement, équivalant aux restes à réaliser, est de 20 101,60 €. L'excédent total de financement de 213 260,33 € est donc reporté au compte 001 excédent d'investissement reporté.

En fonctionnement, l'excédent de clôture est de 1 086 826,04 €. Il est proposé de l'affecter intégralement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 voix pour et 4 abstentions (S. Lorenzo, A. Laville, B. Gleyze, R. Buard) approuve l'affectation de la somme de 1 086 826,04 € au compte 002 du budget 2024.

## **Information relative aux indemnités versées aux élus**

Michel Jouve expose que conformément à l'article L2123-24-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales, il est fait état de l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tous mandats et de toutes fonctions, exercés en leur sein et au sein de tout syndicat. Aucune remarque n'est formulée en séance.

Avant de passer à l'examen du projet de budget 2024, Olivier Peverelli précise que ce nouveau budget s'est construit dans un environnement hostile à notre capacité d'action d'un point de vue budgétaire. Pour mémoire, depuis 2014, les dotations de fonctionnement de l'État qu'il s'agisse de la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la Dotation de Solidarité Urbaine, de la Dotation de Solidarité Rurale, de la Dotation Nationale de Péréquation ou du FPIC ont baissé en moyenne de 7,7 % par an soit en cumulé de plus de 2 M€ ce qui n'est pas neutre. Cela représente plus que l'emprunt que nous envisageons de réaliser cette année. L'État a transféré en partie son déficit sur les collectivités sans réussir à résorber le sien et, dans le même temps, a transféré des compétences nouvelles aux collectivités en les compensant de manière insuffisante. Cette évolution a été orchestrée par les différents gouvernements successifs qui ont également réduit l'autonomie fiscale des collectivités.

Nous n'avons donc pas à rougir ni à nous culpabiliser quant à notre gestion par rapport à l'État car contrairement à lui nous avons à voter le budget en équilibre. Malgré ces contraintes fortes, nous réussissons encore à investir.

L'État local est très conscient de la situation de la commune suite au séisme. Il sera une nouvelle fois notre premier partenaire sur les opérations d'investissement. Bercy, au gré des gouvernements successifs, rabote de manière complètement aveugle, nos dotations depuis 2007, mettant progressivement les collectivités sous tutelle en leur versant plus que des subventions et en leur supprimant leur capacité à lever l'impôt.

Dans quelques années, il deviendra très compliqué de gérer une commune si l'on continue dans cette politique de coupes budgétaires. Ce n'est pas encore le cas et nous poursuivons des investissements importants, sur les routes, les équipements sportifs, sur les infrastructures publiques, l'éclairage, la tranquillité publique et nous menons des actions fortes en direction des habitants notamment, des jeunes avec un budget éducation conséquent c'est un choix, mais aussi des adultes, des seniors avec France Services, le lieu d'écoute ... et d'autres actions qui seront développées notamment grâce à l'action du CCAS dont il remercie les membres qui ont également adopté leur budget au service des habitants. Il y aura aussi le développement de nouveaux services mis en place grâce notamment à l'expérimentation TZCLD et qui sera déclinée dans différentes conventions tout au long de l'année.

Il rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité depuis 7 ans. C'est important à rappeler.

L'emprunt envisagé sera souscrit auprès de la banque des territoires qui a accepté de nous prêter estimant que nous étions en mesure de rembourser notre dette.

## **Projet de délibération n°2024.035 : Fixation des taux d'imposition 2024**

Olivier Peverelli indique que conformément aux orientations prises à l'occasion du débat d'orientation budgétaire et compte tenu du contexte économique et social des habitants de la commune suite au séisme, de la crise énergétique et d'une inflation importante, il sera proposé de maintenir les taux d'imposition pour la septième année consécutive, selon les modalités suivantes :

- Foncier bâti : 44,75 %
- Foncier non bâti : 68,38 %
- Taxe Habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires : 17,96 %

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 voix pour, 3 voix contre (S. Lorenzo, A. Laville, B. Gleyze) et une abstention (R. Buard) approuve la proposition de M. le Maire de stabilité des taux d'imposition et fixe les taux d'impositions pour l'année 2024 aux niveaux suivants : foncier bâti : 44,75 % - foncier non bâti : 68,38 % - taxe Habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires : 17,96 %.

## **Projet de délibération n°2024.036 : Budget primitif 2024 – budget principal**

Patricia Diatta présente, dans un premier temps la vision d'ensemble du budget primitif qui s'élève pour les prévisions de dépenses de fonctionnement à 1 0 277 882,98 € et de recettes de fonctionnement à hauteur de 10 818 634,98 € en intégrant le résultat de l'exercice 2023 à hauteur de 1 702 028,02 €, des dépenses d'ordre de 2 448 780,02 € et des recettes d'ordre de 206 000 € soit un budget de fonctionnement équilibré à 12 726 663 €.

Pour le budget d'investissement qui reste encore colossal, ce qui est proposé ce sont des inscriptions nouvelles à hauteur de 6 654 240,20 € en dépenses et 4 409 795,02 € en recettes ce qui nous amène en intégrant les restes à réaliser à 8 857 414 € en dépenses et 6 614 633,98 € en recettes. En y ajoutant les opérations d'ordre de 206 000 € en dépenses et de 2 448 780,02 € en recettes, on arrive à un budget investissement équilibré à 9 063 414 €.

Vous le savez nous sommes passés cette année dans la nomenclature M57 et nous allons avoir une présentation et un vote du budget par fonction mais il nous semblait intéresser de faire une présentation du budget sur l'ancienne façon de le présenter pour faire le lien entre les exercices.

Vous disposez donc sur l'infographie sur les dépenses de fonctionnement de la comparaison entre ce qui avait été voté l'an dernier et les propositions d'inscription pour cette année. On voit bien que les dotations de l'Etat sont en forte baisse, de manière régulière et nous allons chercher des marges de manœuvre en faisant des efforts de gestion côté dépenses afin de préserver l'autofinancement de nos investissements.

Sur nos recettes de fonctionnement, si l'on fait abstraction des recettes exceptionnelles, on constate donc une atonie relative de nos recettes de fonctionnement.

Sur le budget d'investissement, nous maintenons un budget d'investissement élevé avec si l'on prend l'ensemble des dépenses d'investissement un ratio élevé de l'ordre de 792 € par habitant alors que la strate est autour de 327 €. Et si l'on ne prend que les propositions d'inscriptions nouvelles sans tenir compte des restes à réaliser, on arrive tout de même à un ratio par habitant de 657 € soit 2 fois la moyenne de notre strate. Quand on dit que notre investissement est colossal, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Malgré cela, le travail effectué par les élus et les services dans la préparation budgétaires nous permet d'envisager un recours à l'emprunt limité à 1,5 M€ et l'autofinancement prévisionnel est de 1 640 000 € sans tenir compte de l'affectation du résultat 2023.

La réduction du montant prévisionnel de l'emprunt mobilisé a été permise par un re-phasage des avances consenties au SDEA à hauteur des travaux d'où des opérations d'ordre inférieures à ce qui était initialement prévu.

Le budget 2024 est le reflet de la mise en œuvre des politiques municipales au service de la transformation de la ville et du bien-être des habitants. Ce budget est marqué par le contexte économique international impacté par la crise énergétique et l'inflation qui impacte le budget municipal.

Ce budget a été construit autour de 3 priorités : la poursuite d'un effort d'investissement sans précédent pour permettre à la commune de se relever du séisme, le renforcement des politiques d'inclusion et le renforcement de la tranquillité publique et de la sécurité.

Sur la 1<sup>ère</sup> fonction, les services généraux, dans le budget qui nous est présenté, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 542 192 € pour les opérations non ventilables dont un virement à la section d'investissement pour 1 640 000 €. Les dépenses de fonctionnement affectées à l'administration générale de la collectivité s'élèvent à 3 379 506 € dont 1 779 000 € sur les charges à caractère général. Les recettes de fonctionnement sont de 1 775 028,02 € quasi exclusivement composé de l'excédent de fonctionnement reporté. L'investissement porte essentiellement sur les travaux de réhabilitation lourde et d'équipement de l'Hôtel de Ville pour 890 K€ inscrits (300 000 € de restes à réaliser) pour une opération totale de 2 764 500 € HT subventionnée à 80 %. Les dépenses d'information, communication et publicité s'élèvent à 159 247 € pour le fonctionnement et comprennent entre autres la conception et la fabrication du journal municipal et la communication sur les chantiers. En investissement une somme de 15 800 € est prévue pour la réalisation d'un film et de reportages photos sur la reconstruction.

Michel Jouve présente ensuite la fonction 1 relative à la sécurité. Il rappelle que la police municipale est composée de 4 agents désormais en poste depuis le 1<sup>er</sup> avril. En investissement le budget concerne l'installation d'une nouvelle caméra sur l'entrée sud de la ville et l'armement des policiers municipaux. En fonctionnement nous avons également inscrits la participation au SDIS pour un montant de 313 000 €, en augmentation par rapport à l'an dernier.

Virginie Faure-Pinault aborde la fonction 2 sur l'éducation. Il n'y a pas de grand changement cette année : on continue de faire les opérations qui permettent d'aider le plus possible les familles en continuant les fournitures scolaires, les petits déjeuners servis, un service de périscolaire avec un goûter compris et un accueil matin et soir, l'accès à la culture avec des spectacles vivants et des séances de cinéma, un transport scolaire pour pas mal d'enfants soit en car depuis notamment le quartier de la Sablière, soit en vélo. On continue d'appuyer le développement des pratiques sportives notamment autour du vélo. Cette année nous finirons l'aménagement paysager de la cour de l'école Rosa Parks notamment avec les futurs potagers. Enfin les écoles ont répondu à l'appel à projets NEFLE avec le soutien de la commune, en vue d'équipements informatiques dans les écoles avec le soutien de l'Education Nationale.

Noëlle Mazellier présente ensuite les fonctions 31 et 34 relatives à la culture, la vie sociale et citoyenne pour favoriser une vie culturelle et sociale dynamique et accessible à tous, avec en dépenses de fonctionnement 284 846 € regroupant l'achat de spectacles et d'animations variées pour 38 000 €, des subventions aux associations pour 75 000 €, de l'aide logistique pour toutes les manifestations portées par les associations (mise à disposition des infrastructures, de matériel, de minibus,...) en fonction de nos possibilités.

Les opérations d'investissement inscrites sur ces fonctions sont présentées par Pascale Tolfo. Elles concernent les travaux de réhabilitation de la maison du LOL et l'aménagement des abords (terrasse, pergola, barrières) pour un montant de 245 000 € avec des subventions attendues à 80 %, la rénovation du centre social qui touche à sa fin avec un montant de crédit de 17 000 € pour un coût d'opération estimé à 134 000 € avec des subventions attendues à 77 %, les travaux de sécurisation de la salle Paul Avon pour un montant de 210 000 € et les travaux de mise aux normes de l'espace ADEN pour un montant de 82 000 € sur un coût d'opération de 106 000 € H.T.

Sur la fonction 32 relative aux sports afin de développer la pratique sportive restructurer les équipements sportifs, hors interventions scolaires et il est important de rappeler que la commune fait beaucoup dans ce domaine-là ce qui n'est pas le cas de toutes les communes, elle précise que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 110 584 € dont 51 000 € sur le fonds sportif. En investissement, il est prévu la rénovation des vestiaires du stade Etienne Plan pour un montant de 186 000 € avec un taux de financement de 20 %, la rénovation de l'éclairage des stades pour 40 000 € en commençant par le stade Emile Deydier pour assurer la pérennité de l'éclairage du stade car on n'arrive plus à trouver les pièces de rechange. Le coût de l'opération sur 3 ans est tout de même de 173 000 € HT. Et enfin, il est prévu de rénover la façade du coq teillois pour 15 000 €.

Virginie Faure-Pinault sur la jeunesse fonction 33 indique que les actions concernent essentiellement le programme de réussite éducative porté en lien avec la Préfecture car les autres actions relèvent essentiellement de la compétence de la communauté de communes. Jacques Chabaud précise que dans cette fonction, on retrouve également le fonctionnement du conseil municipal des enfants qui arrive en fin de mandat et qui prépare leur candidature au concours « être citoyen ».

Cécile Bayle présente ensuite la fonction 4 sur la santé et l'action sociale avec une subvention versée au CCAS qui devrait lui permettre d'apporter des aides aux associations caritatives et aux clubs des aînés, la mise en place d'un lieu d'écoute ouvert à tous qui répond à un besoin fort des Teillois suite aux crises traversées ces dernières années, la mise en place et le lien avec la Maison France Services avec 4462 personnes reçues en 2023 répondant à un besoin important facilitant l'accès aux droits, la mise en place d'un projet intergénérationnel pour créer du lien entre les générations, le spectacle de Noël et le goûter des aînés, la gestion de 3 logements dont 2 pour des femmes victimes de violences, l'accompagnement à la recherche de logement social en lien avec les bailleurs sociaux à l'occasion d'une permanence bimensuelle, et des aides diverses comme les bons alimentaires, les aides sociales, aux licences sportives, aux vacances. Le CCAS tient également le registre des personnes vulnérables et effectue les domiciliations.



Pascale Tolfo indique que la fonction 5 relative à l'aménagement du territoire et habitat concerne tout d'abord les travaux du quotidien avec 2 566 000 € en dépenses de fonctionnement et en investissement la mise en place d'un programme annuel de maintenance des bâtiments pour 50 000 € et d'un programme annuel de renouvellement des véhicules et engins pour 55 000 €.

Les dépenses d'aménagements et de services urbains portent tout d'abord sur l'opération Nature en Ville. Aurélien Chezeau précise que cela concerne cette année la création du parc urbain Laparel qui touche à sa fin pour coût total d'opération de 400 000 € HT et des subventions attendues à 80 %, la rue des Albanelles dans le quartier de la Sablière sur laquelle on avait des problèmes d'alignement et de dépérissement d'arbres et on en profite pour faire des aménagements sur la rue elle-même avec des replantations d'arbres, des parterres fleuries et des aménagements en bois pour un montant total de 32 000 € HT. Et enfin le point fort est la décision que chaque projet d'aménagement fait l'objet d'une mention de végétalisation indiquée dès le cahier des charges.

Pascale Tolfo complète les propos en indiquant que la fonction 5 concerne également les travaux de protection contre les risques rochers sur le quartier du Château pour un coût total de l'opération de 344 000 € HT et un niveau de subvention de 80 % et l'étude préalable pour l'aménagement de la place Sémard pour un montant de 50 000 €.

Alain Mazeyrat indique de la reconstruction post-séisme se poursuivra avec un certain nombre d'opérations qui bénéficient de pas mal de subventions. Les opérations prévues sont la déconstruction et la reconstruction de l'église Notre-Dame de l'Assomption pour un montant de 1 346 000 € pour un coût total de l'opération de 3,6 M€ HT avec un reste à charge TTC d'environ 10 %, la déconstruction de l'ancien local l'Hexagone pour 230 000 € pour un coût total de l'opération à 393 000 € HT avec des subventions attendues à 80 %, le démarrage de l'opération de réaménagement de la place Jean Macé pour 169 000 € avec une opération totale évaluée à 2,6 M€ et un niveau de subvention attendu de 80 %, le lancement de la phase opérationnelle de l'îlot Marceau pour 565 000 € avec un coût global d'opération de 2 M€ HT et un taux de subvention de 62 %, la rénovation des espaces publics du quartier Robespierre avec dans un 1<sup>er</sup> temps l'aménagement d'un parking et la maîtrise pour 251 000 €, le coût global de l'opération étant évalué à 553 000 € HT avec un taux de cofinancement de 80 % et enfin des ateliers de concertation et les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'îlot Mélas pour 40 800 €.

En matière d'insertion économique, économie sociale et solidaire, Cécile Bayle indique qu'un montant de 33 000 € est inscrit pour financer des études de préfiguration des activités supplémentaires dans les entreprises à but d'emploi. Elle rappelle que le FSE a été sollicité à hauteur de 132 920 € afin de cofinancer la mise en œuvre de l'expérimentation « Le Teil sans chômage, de l'utopie à la concrétisation » dont le coût total est estimé à 338 100 € sur 3 ans.

Bernard Noël, sur les opérations d'investissement, indique que cela concerne les travaux de rénovation de la cellule commerciale située 45 rue de la République. Il rappelle que ce local a été choisi dans le cadre des opérations commerciales de l'ANRU où il y aura 4 ou 5 locaux commerciaux qui seront rénovés. C'est un petit local certes mais très bien placé et il est important qu'il soit rénové pour le mettre à disposition soit d'une boutique éphémère soit d'une location avec des avantages pour réimplanter une activité économique sur cet endroit stratégique. Il précise que l'estimation actuelle est de 167 000 €. Ce sera sûrement inférieur car nous sommes en train de consulter les entreprises et nous devrions être en dessous. Les travaux sont subventionnés à 40 % par l'ANRU.

Pascale Tolfo indique que la fonction 8 concerne la voirie avec 248 000 € inscrits en dépenses de fonctionnement. En investissement, les opérations concernent les travaux de réhabilitation de la rue Kléber et des rues adjacentes pour 158 000 € pour la part voirie pour un coût d'opération de 891 000 € et un taux de subvention attendu de 58 %, la remise en état du mur et de la chaussée du chemin du Moulin pour 54 000 € avec un taux de financement de 80 %, l'affouillement sous voie dans le quartier de Fontenouille pour 24 000 €, le lancement des études pour la réhabilitation de l'avenue du 8 mai et de l'impasse Chamontin pour 20 000 € et le programme annuel de rénovation des voiries communales à hauteur de 200 000 €. De nouveaux aménagements routiers sont également prévus comme le giratoire de la Sablière pour un global d'opération de 1,2 M€ subventionné à 75 %.

Sur l'éclairage public, Gérard Griffe rappelle que la commune a lancé une grosse opération avec près de 1560 luminaires qui auront à être remplacés. Il faut savoir qu'en 2022, nous avons consommé 207 678 kWh/h alors que nous en étions à 411 077 kWh/h avant le remplacement des 1000 premiers luminaires. Il avait estimé l'économie réalisée à 50 %, la baisse est de 49,48 % excusez du peu. Nous avons subi à plusieurs reprises des augmentations sur le prix du kWh/h, la dernière étant de près de 30 %. En 2024, nous prévoyons le remplacement de 52 luminaires avec la fin des travaux de ravalement de façades.

Cécile Bayle indique qu'en matière de transport, l'objectif est de donner plus de place aux piétons et aux vélos dans la ville. Cela concerne les circulations douces avec des prestations de transports scolaires en triporteurs par ActiviTeil. On envisage aussi la mise en place d'une maison du vélo sous condition d'un financement de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets A Vélo 3. En investissement nous envisageons l'achat de triporteurs sous réserve de cofinancements. Sur la ville, nous réfléchissons à la mise en place d'un plan de circulation qui permettra également de donner plus de place aux piétons et aux vélos.

À présent, après avoir présenté l'ensemble des dépenses intéressants les différentes fonctions, Patricia Diatta indique qu'il lui semble intéressant de revenir à une vision macro. Lorsqu'on dépense 100 €, 27 € concerne les ressources humaines, le poids de la dette est de 4 € seulement et les opérations d'investissement représentent plus du quart des dépenses. La reconstruction de la ville constitue donc bien une priorité dans la construction de ce budget.

Monsieur le Maire donne la parole à la salle.

Raphaël Buard rappelle que le budget et les comptes administratifs doivent être présentés de manière conforme aux modèles définis par l'instruction comptable concernée, à savoir maintenant la M57. Le projet de budget est communiqué au conseil municipal au moins 12 jours avant la 1<sup>ère</sup> réunion consacrée à l'examen dudit budget. Or, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, vous n'avez pas été en mesure de fournir à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif dans les formes et les délais impartis. L'année dernière c'était la faute au Sydéo, l'année d'avant à la direction des finances publiques, cette année ce serait la faute à Numérian. N'ont pas été transmis : la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, le budget primitif 2024 dont pour ma part je n'ai pas connaissance à l'ouverture de la séance, les annexes obligatoires, l'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes, En revanche, plusieurs documents ont été envoyés avec des numérotations aléatoires et discontinues n'ayant parfois rien à voir avec la forme de la maquette. C'était un puzzle et il indique ne pas y être arrivé. Pour ces raisons, il demande le report du vote du budget.

Pascale Tolfo rappelle tout ce qui a été présenté par les différents collègues. Elle rappelle que malgré les contraintes financières, on arrive à maîtriser le budget, on investit 2 fois plus que les communes de notre strate et que derrière tout cela, il y a du personnel, des agents. Ce n'est pas très respectueux de ne pas voter le budget car derrière il y a tout un fonctionnement des services. On peut être contre et s'opposer sur des projets, mais là ce n'est pas le cas, c'est encore et toujours pareil sur des questions de forme. Elle tient à féliciter Patricia Diatta, les services qui travaillent au quotidien sur des investissements démesurés mais on est là parce que c'est un engagement et les services font un boulot remarquable. Alors oui, il faut voter le budget pour continuer à fonctionner dans l'intérêt des teillois.

Bernard Noël trouve que quand on arrive à contester un budget seulement sur la forme c'est triste. On est là dans une démocratie de bas de gamme à quelque part. C'est bien sûr important quand la forme est antidémocratique mais là non quand ça tient à un numéro pas mis à la bonne place. C'est assez triste de provoquer un débat sur ce sujet.

En revanche, il souhaite poser une question à Monsieur Buard. On a évoqué tout à l'heure les investissements considérables de la commune du Teil, mais sur la commune, il y a d'autres investissements qui sont portés par la Communauté de communes tels que la médiathèque, le musée, l'école de musique, une scène de musique, le local économique Pasteur Sémard, la gare sud qui va être restaurée, les points de collecte enterrés, la via Ardèche. Tous ces investissements seront réalisés en 2024, 2025 et 2026. Pour la plupart les architectes sont déjà choisis, ce qui représente un peu plus de 10 M€ d'investissement qui viennent s'ajouter à ceux de la commune. Je vous laisse deviner l'impact que cela va avoir dans les trois années à venir sur la commune. C'est considérable. Et les conseillers communautaires votent à chaque fois pour ces investissements. Il y en a un qui souvent ne vote pas pour ces investissements. C'est vous Monsieur Buard.

Chaque fois en Conseil communautaire et en Conseil municipal il se pose la question : comment se fait-il ? Est-ce que vous êtes vraiment responsable devant la population du Teil, est-ce que vous dites aux habitants du Teil que vous refusez qu'il y ait une nouvelle médiathèque, vous refusez qu'il y ait un musée, vous refusez l'école de musique, vous refusez une scène de musique, vous refusez un local commercial, vous refusez que la gare sud soit réhabilitée, vous refusez les points de collecte enterrés et vous refusez la via Ardèche. Répondez-nous !

Raphaël Buard se dit très flatté que Bernard Noël s'intéresse autant à lui. En ce qui concerne ce qu'a dit Madame Tolfo, effectivement nous sommes dans une démocratie qui fonctionne avec une opposition qui travaille et qui regarde ce que la majorité fait. Quant à ce que vient de dire Monsieur Noël, il veut bien être responsable de tout cela ne le dérange pas mais c'est vous qui êtes aux manettes, Monsieur le Vice-président de la Communauté de communes. Il rappelle que l'on n'est pas à la Communauté de communes. Il le redit : concernant la politique culturelle de l'intercommunalité, le jour où elle aura porté ses fruits au Teil, cela ne fait aucun doute, il sera pour. Il a toujours demandé et vous avez toujours refusé le débat de fond. Quand il sera dans les commissions, on pourra discuter mais pas ici en l'accusant de tous les maux. Il n'est pas aux manettes. Cela ne fait pas le 3<sup>ème</sup> mandat qu'il porte les responsabilités de cette ville et dans l'état où vous l'avez mise. Quand votre politique culturelle aura porté ses fruits dans les quartiers, au Teil quand vous pourrez sortir des enfants issus des milieux populaires comme les miens, comme moi, grâce à votre politique culturelle, il n'y aura aucun problème. Il est ouvert au débat, il fait son travail d'opposition. Quant aux teillois, il les informe régulièrement. Et quand on aura fait le bilan du coût et des bénéfices de votre politique culturelle, on pourra dire combien d'enfants sont sortis de là. Ce n'est pas pour une élite autoproclamée, ce n'est pas pour juste aller de la musique dans une école de musique : c'est juste pour les sortir de leurs conditions. Et quand votre politique culturelle aura porté ses fruits, je serai avec vous.

Bernard Noël rappelle que quand il évoque le local économique, la gare sud, les déchets, il ne s'agit pas de politique culturelle. Il souhaite seulement que les Teillois sachent que Monsieur Buard a voté contre ces équipements.

Raphaël Buard indique que sur la Via Rhôna, quand on est dans la situation économique du Teil avec un tel pourcentage de chômeurs et de pauvres, on ne voit pas en quoi la via Rhôna va sauver quoi que ce soit. Et cela s'arrête en plus à Alba. Quant à Utile, il y aura un point chaud qui va faire de la concurrence à la boulangerie. Il ne voit pas pourquoi la puissance publique se substituerait aux commerces et à la libre concurrence. C'est dommage qu'on en parle aujourd'hui. Il regrette la décision du Président de la Communauté de communes de faire en sorte qu'il ne soit dans aucune commission pour qu'on puisse en discuter. C'est dommage de votre part. Il précise que toutes les actions qu'il mène, il les écrit, il les explique et il les assume devant les Teillois. Il ne se défait jamais. Il indique ne pas être derrière, ni à côté mais en face.

Patricia Diatta, sur les délais de transmission des documents obligatoires, rappelle qu'elle avait dit lors du débat d'orientation budgétaire que la bascule de la nomenclature M14 à M57 ne s'est pas faite correctement dans le logiciel comptable. Les documents budgétaires sortis ne sont pas totalement alimentés. Ce n'est pas la faute de Numérian mais le constat est que cela ne fonctionne pas. Le choix que nous avons fait pour justement éviter de reporter le vote du budget et en cela respecter les délais légaux, et lancer les actions inscrites au budget, est d'envoyer l'ensemble des documents dès que c'était possible de le faire et donc dans les délais de 12 jours demandés. Cet envoi était incomplet. Elle en assume la responsabilité : plutôt que de rien envoyer, il lui a semblé préférable que les conseillers puissent avoir une partie des documents, et les services ont travaillé d'arrache-pied pour pouvoir envoyer les documents au fur et à mesure tous les éléments nécessaires à l'examen du budget. Quant à la note explicative du budget dont vous dites qu'elle est inexistante, elle a été transmise de manière très détaillée sur toutes les fonctions faisant 16 pages, on peut considérer que c'est une note de présentation du budget. On n'est pas parfait. Il lui a semblé important pour que tout cela soit plus compréhensible de conserver des éléments de présentation tels que nous avons l'habitude d'avoir. Manifestement, avoir voulu apporter de l'information, cela brouille les pistes, elle saura s'en souvenir pour l'année prochaine. Il y a une phrase qu'elle trouve souvent juste et qui dit que quand on a fait de son mieux, on a fait ce que l'on doit. Sur ce budget-là, elle peut assurer que les services ont fait de leur mieux. Ce n'est peut-être pas satisfaisant pour vous mais ça l'est pour moi.

Raphaël Buard remercie Mme Diatta pour ces explications qu'il comprend très bien et cela lui va. Par contre, concernant le personnel, s'adressant à Michel Jouve, il fait remarquer que la masse salariale avait augmenté de 31 % entre 2019 et 2024. Pourtant il semble qu'un mal-être s'installe au sein du personnel communal avec des situations de souffrance au travail. Cette situation est-elle prise en considération par la collectivité ?

Michel Jouve précise que sur les situations de mal-être au travail, il ne peut pas forcément lui répondre. Par contre, sur le budget ressources humaines, celui-ci s'élevait à 5,3 M€ en 2023. Il devrait se situer à 5,7 M€ en 2024, compte tenu de l'impact des différentes réévaluations décidées au niveau national, pour mémoire les +3,5 % en 2022, + 1,5 % en 2023 et l'attribution à tous les agents de 5 points d'indice en janvier 2024. Cela représente environ 300 000 €. D'un autre côté, nous devrions encaisser 300 000 € de cofinancements de postes divers, liés à l'insertion par l'emploi, la prévention, la médiation, la politique de la ville. Pour le reste, il n'a pas d'éléments particuliers à communiquer.

Olivier Peverelli complète précisant que sur la question du mal-être au travail, il peut y avoir des situations. Toutes les situations quand elles surviennent sont prises en compte dès lors qu'elles sont signalées. Il y a beaucoup d'épuisement dans certains services avec des équipes très sollicitées avec des changements d'organisation liées à la législation qui modifie des habitudes de travail. Néanmoins, ces situations sont prises en compte quand bien même elles sont plus ou moins faciles à traiter. On sort de 4 années très compliquées sur le Teil et cela génère beaucoup de fatigue, y compris de l'encadrement. Il faut qu'on entende tout cela du côté des élus.

Raphaël Buard remercie pour cette prise de parole car la santé du personnel c'est très important. Pour que le personnel vienne le trouver et lui dire qu'il y a des problèmes, il faut être à l'écoute.

Olivier Peverelli répond qu'il n'y a pas d'organisation sans difficulté. C'est la vie d'un collectif avec des tiraillements inévitables.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire soumet le projet de budget au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 voix pour, 3 abstentions (S. Lorenzo, B. Gleyze, A. Laville) et 1 voix contre (R. Buard) approuve le budget principal de la commune pour l'exercice 2024 équilibré au total à 9 063 414 € en investissement et 12 726 663 € en fonctionnement, vote par fonction les propositions nouvelles s'élevant pour l'investissement à 7 830 845,94 € en dépenses et 8 168 575,04 € en recettes et pour le fonctionnement à 12 726 663 € en dépenses et recettes.

#### **Projet de délibération n°2024.037 : Budget primitif 2024 – budget annexe assainissement**

Patricia Diatta présente le budget annexe assainissement pour l'exercice 2024 qui s'élève à 3 617 574,01 € dont 1 909 827,68 € sur la section d'exploitation et 1 707 746,33 € sur la section d'investissement.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet le projet de budget au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 voix pour et 4 abstentions (S. Lorenzo, B. Gleyze, A. Laville, R. Buard) approuve le budget annexe assainissement équilibré en investissement à 1 717 746,33 € et en fonctionnement à 1 909 827,68 € et vote les propositions nouvelles s'élevant pour l'investissement, en dépenses à 1 687 644,73 € et en recettes à 1 707 746,33 € et en fonctionnement à 1 909 827,68 € en dépenses et recettes.

### Projet de délibération n°2024.038 : Budget primitif 2024 – budget annexe lotissement

Patricia Diatta présente le projet de budget annexe lotissement et indique qu'il est conforme, à ce stade, à celui de l'exercice précédent, avec pour seul mouvement, une opération d'ordre de 15 602,64 € entre sections.

Raphaël Buard demande où en est la cession du dernier lot

Olivier Peverelli confirme qu'il n'y a pas d'acheteur pour le moment.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet le projet de budget au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour et 1 abstention (R. Buard) approuve le budget annexe lotissement équilibré en investissement et en fonctionnement à 15 602,64 €.

Olivier Peverelli remercie toutes les équipes compte tenu du contexte dans lequel ces budgets ont été élaborés : changement de nomenclatures, difficultés techniques, contraintes budgétaires complexes, toutes les équipes ont été au rendez-vous. Les Teillois vous doivent une fière chandelle car il ne suffit pas de voter les délibérations, il faut les mettre en œuvre et cela constitue un énorme travail.

### Projet de délibération n°2024.039 : Autorisations de programmes et crédits de paiement du Budget Principal

Patricia Diatta indique que conformément aux informations transmises lors du Débat d'Orientation Budgétaire en séance du 25 mars 2024, il convient de se prononcer sur les autorisations de programme à mettre en place pour 2024 concernant des opérations qui sur la commune vont s'étaler sur plusieurs exercices.

TABLEAU PREVISIONNEL DE VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2024							
opérations budget général	n°opération	pm montant TTC	Réalisé années antérieures	Montant A.P. 2024	ventilation prévisionnelle des crédits de paiement		
					2024	2025	2026
Démolition Reconstruction Eglise ND de l'Assomption	10020	3 600 000	585 000	3 015 000	1 346 000	1 500 000	169 000
Giratoire de la Sablière	115028	1 400 000	1 000 000	400 000	0	400 000	
Hôtel de Ville	10001	3 410 000	1 239 000	2 171 000	1 190 000	811 000	170 000
Aménagement urbain quartier Place Jean Macé	115048	5 062 490	157 727	4 904 763	1 057 000	2 700 000	1 147 763
Mise en conformité espace ADEN		132 000	0	132 000	82 000	50 000	
Protection contre les risques éboulement rocheux		413 100	0	413 100	306 000	107 100	
total		14 017 590	2 981 727	11 035 863	3 981 000	5 568 100	1 486 763

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 voix pour, 3 abstentions (S. Lorenzo, B. Gleyze, A. Laville) et 1 voix contre (R. Buard) approuve les montants des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiement y afférant.

### Projet de délibération n°2024.040 : Autorisations de programmes et crédits de paiement du Budget annexe Assainissement

Patricia Diatta indique que conformément aux informations transmises lors du Débat d'Orientation Budgétaire en séance du 25 mars 2024, il convient de se prononcer sur les autorisations de programme à mettre en place pour 2024 selon le tableau suivant :

TABLEAU PREVISIONNEL DE VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2024							
opérations budget annexe assainissement	n°opération	pm montant TTC	Réalisé années antérieures	Montant A.P.	ventilation prévisionnelle des crédits de paiement		
					2024	2025	2026
Aménagement de la rue Kleber	115041	1 576 000	0	1 576 000	1 000 000	576 000	0

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement y afférant.

Raphaël Buard s'absente de la séance.

### **Projet de délibération n°2024.041 : Questions financières diverses**

Patricia Diatta propose d'accepter un remboursement de 818,80 € de la compagnie d'assurance Allianz IARD à la suite d'un sinistre bris de glace du 11 septembre 2023, de décider le règlement de la somme de 500 € à la société AXA France à la suite d'un sinistre du 31 août 2023 et de décider du remboursement des frais de péage autoroutier (49,70 €) à Monsieur Azevedo, agent technique, lors d'un déplacement effectué le 19 décembre 2023 pour participer à un examen professionnel d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la compagnie Allianz IARD d'un montant de 818,80 €, décide le règlement de la somme de 500 € à AXA France, décide le remboursement de 49,70 € à M. Azevedo.

Raphaël Buard réintègre la séance.

### **Projet de délibération n°2024.042 : Programme annuel des manifestations organisées par la commune - Liste des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».**

Noëlle Mazellier indique qu'afin de contribuer à l'animation de la cité, au développement des liens sociaux, de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et de les sensibiliser au respect du patrimoine et de l'environnement, la commune organise tout au long de l'année un programme de manifestations, de fêtes et de cérémonies en complément des actions conduites par les associations locales qu'elle soutient par ailleurs.

Il vous est proposé d'approuver le programme prévisionnel des manifestations, fêtes et cérémonies organisées par la commune et du montant des crédits prévisionnels qui y seront consacrés dans le cadre du budget 2024 (106 285 €), autorisant Monsieur le Maire à le mettre en place et à signer tout document de nature à en permettre la réalisation.

Aurélien Chezeau indique que dans le cadre de ce programme, la commune organise une manifestation annuelle intitulée « aux arbres citoyens » destinée à mobiliser les habitants dans l'objectif de renaturation de la ville en réponse aux enjeux de résilience face aux effets du changement climatique (rafraichissement de la ville et de ses espaces publics), d'amélioration du cadre de vie des habitants, de santé publique et d'attractivité de notre commune.

Il rappelle que cette manifestation existe depuis 2 ans. La commune propose d'offrir des bons d'achats échangeables chez nos partenaires jardineries sur le Teil, permettant aux habitants de planter des arbres sur leur propriété, ce qui vient renforcer ce que la commune fait sur le domaine public.

Alain Laville estime que ce projet de délibération est une vraie bouteille à l'encre : on ne sait pas qui fait quoi, qui paie à qui, qui paie quoi, combien : une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Dans ce projet il y a du bon, il y a du très bon mais malheureusement il y a aussi du passable, du médiocre. Sa seconde réflexion porte sur l'association du serpent et de la souris, il veut parler de l'association avec Villeurbanne. Nous avons accueilli le Conseil municipal de Villeurbanne au mois de juillet. Il était déjà contre ce projet car il n'y trouvait aucun intérêt pour les Teillois, seulement pour les élus avec les apéritifs et les repas. Vous nous avez dit qu'il n'y aurait pas de dépenses de la mairie, or c'est dans le budget : il doit donc forcément y avoir des dépenses. La troisième réflexion porte sur le Noël des anciens qui n'est pas mentionné. Est-ce qu'il est supprimé ou si l'on a honte de ce bon qu'il considère comme un peu léger. Il conseillera de le divulguer car on dit toujours qu'au Teil il ne se passe rien. En cette année olympique, si vous le divulguez, vous récolterez probablement la médaille d'or de la dinguerie et de l'absurde. Cela étant dit, il trouve qu'il y a plus de bon et de très bon dans votre projet qu'il y en a de passable, de médiocre ou de douteux. Il votera donc pour ce budget sans être dupe sur les manipulations de la majorité.

Noëlle Mazellier précise que cette délibération est justement là pour établir un programme, affecter les budgets et que cela soit fait en toute transparence. Le Noël des anciens, quant à lui, ne relève pas du budget de la mairie mais celui du CCAS.

Alain Laville aurait préféré que chaque manifestation fasse l'objet d'un vote séparé. Si c'est en toute transparence, il aurait alors été préférable qu'en face de chaque manifestation il y ait un budget et non un budget global.

Bernard Noël informe l'assemblée qu'à l'occasion des cérémonies patriotiques du 27 mai, on va diffuser le film « l'armée du crime », sur Manouchian, très beau film réalisé par Robert Guédiaguian. Il y a de grandes chances que l'on arrive à faire venir ce réalisateur remarquable, couplée avec l'anniversaire du CNR. Il espère pouvoir convaincre les professeurs du collège de venir voir ce film également remarquable.

Olivier Peverelli rappelle que ce programme est prévisionnel et qu'il pourra être modifié en fonction de l'actualité. En face, il y a donc également un budget prévisionnel sans que l'on sache précisément quels seront les différents postes de dépenses sur chacune des manifestations. Cela n'aurait aucun sens de vouloir tout préciser. Les chiffres seront fournis dans l'exécution budgétaire. Par contre il ne comprend pas les termes de douteux et de manipulations utilisées par Alain Laville et demande des explications à leur sujet.

Alain Laville estime que quand une délibération aborde les choses de manière groupée, c'est qu'il y a forcément quelque chose de caché derrière d'où un doute qui s'installe.

Olivier Peverelli rappelle que le vote de ce programme de festivités a été demandé. Il est donc présenté. On ne va pas délibérer sur chaque manifestation.

Patricia Diatta rappelle que sur la forme des délibérations, on est contraint par la réglementation. La présentation qui en est faite est telle que cela nous est demandé de le faire.

Cécile Bayle, revenant sur le Noël des anciens rappelle que ce n'est pas seulement un bon d'achat mais aussi un spectacle et un goûter. Cela représente environ 20 % du budget du CCAS et rappelle que sur le chèque de 10 €, les avis sont partagés, c'est compliqué de faire l'unanimité sur ce sujet. Ce chèque a l'intérêt de consommer dans les commerces du Teil.

Raphaël Buard souhaite s'exprimer concernant la forme et le fond de cette délibération. Il se réjouit pour la cérémonie du 27 mai car il avait l'impression que peu de gens la suivaient. Si on peut lui donner une dimension culturelle, c'est très bien. Il regrette l'horaire choisi, dans l'après-midi. Concernant les manifestations il s'agit de préciser les manifestations inscrites sur le compte 6232. Autant cela ne fait aucun doute pour certaines manifestations comme le 27 mai qui ont un caractère national et local, autant pour d'autres cela pose question : salon des vins nature, séminaire Territoire zéro chômeur de longue durée, contrat de réciprocité avec Villeurbanne, guinguette de l'été, repas républicain et « aux arbres citoyens » : est-ce que ceux-là peuvent être inscrits comme fêtes et cérémonies ? Ne risquent-elles pas d'être assimilées à des aides économiques ou à des libéralités ?

Olivier Peverelli répond qu'il ne voit pas en quoi ces manifestations se distingueraient des autres manifestations, les spectacles scolaires ou la fête de la musique cela pourrait être pareil. Il y a bien toujours une dimension économique, y compris sur les manifestations patriotiques.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour et une abstention (R. Buard) approuve le programme annuel prévisionnel des manifestations, dit que ce programme prévisionnel est susceptible d'être ajusté en cours d'année, dit que le budget prévisionnel est évalué à 106 285 € et que les crédits sont inscrits au budget, approuve dans le cadre de la manifestation « aux arbres citoyens » la mise en place d'un dispositif de bons d'achat d'une valeur unitaire de 50 €, approuve la typologie des dépenses imputées au compte 6232.

### **Projet de délibération n°2024.043 : Désaffectation du domaine public des parcelles AV 414 et AV 415 –**

Bernard Noël indique vu la délibération n°119 du 22 décembre 2121 acceptant l'échange des parcelles AV 411 et AV 413 appartenant à Monsieur Crouzet, de la parcelle AV 409 appartenant à Madame Amblard contre les parcelles AV 414 à Monsieur Crouzet et de la parcelle AV 415 à Madame Crouzet, considérant que les parcelles AV 414 et AV 415 font partie du domaine public communal et à ce titre sont inaliénables et qu'il convient pour procéder à leur vente de les désaffecter conformément aux dispositions de l'article L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Olivier Peverelli précise qu'il s'agit de désaffecter du domaine public des parcelles dans le quartier de la Lombardie.

Bernard Noël reprend la parole précisant que c'est juste pour montrer à M. Buard que si on s'en tient à la forme et qu'à la forme, c'est dangereux pour la démocratie, car personne n'a compris qu'en est-il de cette délibération. Alors que si on avait expliqué au lieu de lire dans la forme qu'il faut lire obligatoirement, on aurait compris. Donc la forme, elle est dangereuse.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour et 1 abstention (R. Buard) décide de constater la désaffectation du domaine public des parcelles sises quartier de la Lombardie cadastrées section AV 414 et AV 415.

### **Projet de délibération n°2024.044 : Autorisation donnée à l'EPORA de vendre la parcelle BX151 (ancien bar « Le Mélassien ») située 16 avenue Vaillant Couturier.**

Alain Mazeyrat indique qu'à Mélas tout le monde connaît l'immeuble du bar du Mélassien qui donnait sur l'église de Mélas. Lors du séisme, il a été très gravement endommagé et a été étayé dans les quelques jours qui ont suivi pour éviter de tomber sur la nationale 102. Les étais étaient garantis jusqu'à l'été 2020 mais cela gênait la circulation sur la nationale. Les collectivités et l'État ont donc sollicité EPORA pour démolir en urgence ce bien.

Une convention opérationnelle entre la commune du Teil, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et l'EPORA a été signée le 1<sup>er</sup> juillet 2020. La commune est garante du rachat pour cette opération, jusqu'à ce qu'une destination pour cette parcelle soit définie.

Le terrain, non bâti, d'une surface de 208m<sup>2</sup>. Il a été estimé par France Domaines à 80 € le m<sup>2</sup>. Plusieurs personnes se sont portées acheteuses mais les projets n'ont pas abouti. Une lettre d'intention d'achat a été faite le 27 novembre 2023 par un porteur de projet, M. Yilmaz Turgay. Celui-ci a présenté son projet à la permanence de M. Vilvert, architecte des Bâtiments de France. Le projet était tout à fait intéressant avec des logements, certainement un petit commerce de type pizzeria. M. Vilvert était tout à fait satisfait.

Il vous est proposé d'accepter la proposition d'achat de M. Yilmaz Turgay et par conséquent de demander à l'EPORA la vente du foncier du terrain BX151 au prix de 15 833 € H.T. (19 000 € TTC), soit 5 % de moins que l'estimation des Domaines ce qui rentre dans la marge d'appréciation des 10 %.

Raphaël Buard rappelle la délibération du 19 juin 2020 précisant que le coût de revient de l'opération était estimé à 450 000 €. Quel est aujourd'hui le bilan de cette opération ?

Alain Mazeyrat indique que l'on va toucher 15 833 € H.T. et demande s'il y a des subventions supplémentaires.

Christophe Vigne précise que la commune devrait percevoir environ 148 000 € de la DHUP (Etat). Il indique que le bilan financier de l'opération n'arrivera qu'au terme de la mission de portage par EPORA, l'année prochaine et que le montant sera minoré d'une participation d'EPORA dont le montant n'est pas connu de manière définitive. Raphaël Buard indique que le 1<sup>er</sup> avenant comprenait une estimation de ce montant, ce que confirme Christophe Vigne indiquant qu'il s'agissait bien d'une estimation, et donc non définitive.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour et une abstention (R. Buard), donne l'autorisation à EPORA d'effectuer la vente de la parcelle BX151 située 16 avenue Vaillant Couturier au prix de 15 833 € H.T.



## **Projet de délibération n°2024.045 : Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 »**

Catherine Guillot présente la nouvelle génération des contrats de ville appelée « engagements quartiers 2030 ». Les points forts de ce contrat concernent tout d'abord l'actualisation du périmètre compte tenu des données démographiques et de la pauvreté sur la commune, englobant le quartier du Teillaret.

La commune compte 2 quartiers prioritaires de la ville (QPV) qui représentent 2332 habitants (selon les données du recensement effectué en 2018) soit 25,78 % de la population de la commune (1126 habitants pour le QPV « Cœur de Ville » et 1206 habitants pour le QPV « Sud Avenir »). Le territoire du QPV « Cœur de ville » a été élargi par décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des QPV dans les départements métropolitains.

Les caractéristiques générales du centre ancien dont un habitat individuel dense, peu de logements sociaux (8 %) et un ambitieux programme de rénovation en cours. Pour qu'un périmètre soit défini, il faut qu'il y ait plus de 1000 habitants et que le revenu médian soit inférieur à 60 % du revenu médian communal. C'est le cas à Teillaret.

Sur Sud Avenir, le périmètre n'a pas changé comprenant les quartiers Frayol et La Violette. Les caractéristiques générales sont de l'habitat essentiellement collectif, 62 % de logements sociaux et un programme de rénovation énergétique en cours sur la Violette. Il est important de préciser qu'après une phase de déclin, les activités sont de retour dans le quartier avec Netto, la station, l'arrivée du secours populaire, l'installation du Tiers Lieu avec un projet de démocratisation de la culture.

Les enjeux prioritaires du contrat de ville sont les suivants : encourager l'émancipation de tous et la participation citoyenne ; adapter les quartiers aux transitions ; conforter leur attractivité pour des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs.

Ce contrat de ville a été élaboré à partir de concertations démarrées en 2022 qui ont permis l'émergence de priorités et de méthodes de travail et d'évaluation avec un observatoire de la politique de la ville. Une web radio jeune a récolté la parole des habitants, les opinions des jeunes du quartier de la Violette.

Virginie Faure-Pinault indique qu'un des axes de travail concerne le Programme de Réussite Educative avec notamment l'accompagnement à la scolarité développé par Médiacom, les actions autour du jeu, les colonies apprenantes, les mercredis découvertes.

Parmi les exemples de réussite, Catherine Guillot cite le projet de remise en selle, afin de lever les freins à l'emploi et à la mobilité avec l'organisation d'atelier de formation à la pratique du vélo encadrés par Mobilité 26/07 en cohérence avec l'ambition de développement des mobilités douces auprès des enfants de la Violette.

Sept thématiques prioritaires permettent d'engager l'appel à projets annuel : lutter contre la privation d'emploi de longue durée, renforcer l'accès aux soins dans un contexte de pénurie de médecins traitants, enclencher la transition écologique, améliorer la qualité des logements et lutter contre la vacance commerciale, soutenir la réussite éducative et faciliter la mise en place de projets d'orientation, faire de la culture et du sport un levier pour l'émancipation de tous et le vivre ensemble, garantir la tranquillité et la sécurité publiques.

Raphaël Buard indique qu'il est fait à 2 endroits référence au chiffre des demandeurs d'emploi. De quelle catégorie s'agit-il ? Si vous aviez donné, le taux de chômage, on aurait pu voir comment cela a évolué.

Olivier Peverelli rappelle que le taux de chômage est calculé sur la population réelle. Or depuis le séisme, on ne connaît pas à 500 ou 1000 habitants près la population réelle de la commune : on ne l'aura qu'en fin d'année. Ce qui est important, c'est le nombre de chômeurs, pas des pourcentages.

Raphaël Buard rappelle que l'INSEE fait des projections extrêmement bien faites que tout le monde nous envie. Il est important de parler des mêmes catégories. La population du Teil est calculée sur la base de projections qui servent à la fois aux dotations, au taux de chômage et qui permettent des comparaisons.

Olivier Peverelli répond qu'il y a un truc qui a dû lui échapper : lors du séisme il y a peut-être 800 ou 1000 habitants qui ont dû quitter leur logement. Depuis certains sont revenus mais on ne sait pas combien. On le saura en fin d'année. Ce qui compte c'est d'avoir le nombre de chômeurs, de bénéficiaires du RSA qui sont des chiffres plutôt fiables. Les pourcentages ne veulent rien dire.

Raphaël Buard note que le chiffre de France Travail en 2022 est de 880 chômeurs toute catégorie confondue et de 980 en décembre 2023, il y a donc une petite augmentation entre 2022 et 2023 du nombre de chômeurs.

Olivier Peverelli fait afficher à l'écran la présentation, prévue dans un autre projet de délibération, des chiffres de France Travail, précisant l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A entre fin janvier 2022 et fin décembre 2023 qui est passé de 576 à 545 personnes soit une baisse de 5,38 %.

Raphaël Buard aborde les enjeux de mixité scolaire souhaitée par la création d'un nouveau groupe scolaire : Rosa Parks. Avec quel instrument l'a-t-on mesurée ?

Virginie Faure-Pinault précise que la mixité scolaire a été travaillée à partir du regroupement à Rosa Parks de 3 écoles. Chaque année, on travaille la carte scolaire avec les parents et les responsables des écoles. On réfléchit à la mise en place de transport scolaire pour faciliter la mise en place de la carte scolaire pour favoriser le plus possible la mixité.

Raphaël Buard indique qu'il existe l'indice du positionnement social (IPS) qui permet de mesurer la mixité sociale des établissements scolaires. Il salue le travail extraordinaire mené par Najat Vallaud Belkacem et sa volonté politique de montrer ce qui se passe. Ça c'est de la vraie transparence. Un indicateur inférieur à 81 indique que l'établissement fait partie des plus défavorisés de France.

L'indice 2022-2023 IPS de Rosa Parks est de 75,9. Pensez-vous qu'il s'agit là d'une réussite en termes de mixité ? On s'aperçoit qu'il est dans les 10 % les plus défavorisés de France. Quand on dit que c'est une vraie réussite, on n'a pas les mêmes échelles de valeur.

Raphaël Buard mentionnant la modification du périmètre du quartier cœur de ville, demande si un jour on a vocation à sortir de ce dispositif ? Plus on avance, plus on a de pauvres.

Catherine Guillot répond que vu le contexte, c'est une chance d'avoir les contrats de ville et les QPV car cela nous amène des aides financières de l'État, justement pour mettre en place différentes actions. On avait qu'une crainte lors de la révision des zonages, c'est que le QPV disparaisse car les problèmes, eux, on les a toujours, même quand le QPV disparaît.

Olivier Peverelli rappelle que le quartier du Teillaret aurait pu être éligible depuis longtemps. L'extension du périmètre a été faite mais on prenait le risque de voir disparaître un des 2 QPV avec la redistribution des QPV en Ardèche dans le cadre d'une enveloppe financière fermée du côté de l'État.

Catherine Guillot précise qu'à l'époque où les zonages avaient été faits, cela n'incluait pas le quartier du Teillaret compte tenu de la présence de la gendarmerie qui montait le niveau moyen du quartier. La gendarmerie étant partie, nous avons souhaité l'élargissement et l'avons obtenu ce qui nous a permis de conserver le QPV.

Raphaël Buard se dit content de la réponse apportée. Seulement le dispositif politique de la ville est à double tranchant citant des exemples en région parisienne : il apporte des moyens supplémentaires pour les habitants. Par contre, ces quartiers sont également stigmatisés et personne ne veut aller y aller. Certains quartiers qui en sont sortis parce que rénovés ont pu bénéficier d'apports d'autres populations. Son interrogation est d'essayer de trouver comment on fait pour en sortir. Quand on a un quartier comme cela, le renouvellement des populations se fait surtout avec des populations très pauvres.

Catherine Guillot estime qu'il est prématuré d'envisager la sortie du dispositif. Pour l'instant, avec l'État, nous effectuons l'évaluation des besoins des habitants sur la base des concertations conduites avec les habitants.

Pascale Tolfo estime que la commune n'a pas de baguette magique pour sortir de cette situation. S'adressant à Monsieur Buard, elle indique qu'il parle de chômage, de chiffres comme si cela relevait de la responsabilité de la commune, ce qui n'est pas le cas. Qu'a fait la commune : elle a lancé « Territoire Zéro Chômeur avec des sorties de nombreuses personnes du chômage de longue durée. Elle sait que Monsieur Buard est contre, mais la commune a fait des choses contre le chômage dans les quartiers. Posez-vous la question de là où on en serait si on n'avait rien fait. Sur la mixité c'est pareil : derrière la mixité, il y a des familles et le déplacement des enfants ne se fait pas comme ça : on tient compte des gens de leurs situations des familles. Dans les quartiers, il y a des gens qui aussi vivent très bien et certains n'ont pas forcément envie d'en sortir. La politique de la ville amène des moyens supplémentaires qui leur permet d'y rester.

En région parisienne, beaucoup de quartiers ont été rénovés et beaucoup de gens ont dû en partir car ils ne pouvaient plus y vivre cela leur coûtait trop cher. Alors oui, on travaille sur les quartiers de la politique de la ville, alors oui on va chercher des moyens supplémentaires et c'est bien pour les gens qui y vivent.

En l'absence d'autres remarques, M. le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour et 1 abstention (R. Buard) approuve le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2020 » avec l'Etat, le Conseil départemental de l'Ardèche et la Caisse d'Allocations Familiales et autorise M. le Maire à le signer.

**Projet de délibération n°2024.046 : Rénovation de l'îlot Marceau. – approbation du programme de l'opération, de son budget et de son plan de financement prévisionnel, demande de financement. Approbation de l'appel à manifestation d'intérêt et de son règlement et de la composition du jury de sélection des candidats. Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Ardèche Habitat.**

Alain Mazeyrat indique qu'on est en plein dans le sujet et dans le QPV « cœur de ville ». Il y a des choses à prendre dans les discours de chacun. La vie dans l'îlot Marceau était compliquée avant le séisme avec des situations très précaires et des logements très anciens avec un taux de vacance très élevé. Depuis le séisme, c'est encore pire. Il n'y a pratiquement plus personne qui y habite, les logements sont très insalubres, il y a des squats. Contrairement à ce que disait Monsieur Buard, que pour sortir des quartiers prioritaires c'est d'en partir, il pense que l'îlot Marceau, c'est un signe d'espoir. La ville met en avant la volonté d'avoir des logements de qualité. Il faut redynamiser le centre-ville et avoir des logements qui soient améliorés. C'est la raison pour laquelle nous avons acheté des logements, soit directement, soit avec EPORA, pour transformer ce quartier insalubre pour en faire quelque chose d'agréable à vivre, avec des maisons de ville avec un extérieur. Cela peut se faire uniquement grâce aux aides obtenues et grâce aux études qui ont permis de déterminer des principes d'aménagement : aérer par la dé-densification, amener des propriétaires occupants et permettre une mixité sociale, proposer une offre de logement expérimentale, proposer des logements rénovés de qualité et confortables.

L'îlot Marceau s'inscrit alors dans un contexte présentant de nombreuses opportunités :

- La volonté politique forte partagée par la Ville et la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron de redynamiser le centre-ville profitant du CPER et du PPA ;
- La maturité du projet : le projet de reconstruction a fait l'objet d'une étude urbaine ensemble ;
- Le séisme et la crise sanitaire ont paradoxalement renforcé l'attachement à la ville en corrélant le tissu de solidarité locale et les relations entre les habitants ;
- Les opérations d'aménagement du centre-ville, qui vise à la revitalisation du centre bourg qu'est Le Teil, et plus particulièrement les opérations d'espaces publics à proximité immédiate de l'îlot Marceau : création de la place Garibaldi, rénovation du Temple et création d'un espace culturel Caravan' Monde, reprise de la rue Kléber et des rues adjacentes, le réaménagement de la place Sémard, le tout pour avoir à terme un environnement de qualité ;

Souhaitant être innovante et expérimenter de nouvelles actions et de nouveaux outils en faveur de la rénovation des logements et de l'accession à la propriété, la Ville de Le Teil fait le choix, pour l'îlot Marceau d'adopter une démarche de projet en co-construction avec les futurs propriétaires des biens à vendre et de favoriser l'accession à la propriété pour tous et prioritairement aux ménages modestes pour lesquels l'accès à la propriété au prix du marché est difficile dans de bonnes conditions.

Concrètement, la Ville de Le Teil met en vente des maisons de ville avec extérieur à prix modique, c'est-à-dire en dessous des prix du marché, maisons qu'elle aura elle-même réhabilitées (structure, clos et couvert). Un terrain à bâtir sera également mis en vente à prix modique. Le dispositif de vente de biens à prix modique est juridiquement possible, respectant en effet les deux conditions cumulatives suivantes :

- La mise en place du dispositif permet d'agir en faveur de l'intérêt général teillois, au titre de la participation à la requalification et la redynamisation des quartiers à la suite du séisme du 11 novembre 2019 ;

- Des contreparties suffisantes à la cession pour justifier l'écart de prix entre la vente et la valeur réelle du bien cédé. Les contreparties admises seraient les suivantes : les avantages que la cession est susceptible de procurer à la collectivité (ex. : recettes fiscales, limitation des coûts lié à la vacance, attractivité et cadre de vie, offre de logement sans consommation de foncier) ; les obligations mises à la charge de l'acquéreur : occuper le logement en qualité de résidence principale pendant 9 ans, sauf en cas de force majeure, reverser une quote-part de la plus-value dans le cas d'une revente du bien en amont des 9 ans d'occupation du bien en tant que résidence principale obligatoire, réaliser les travaux de rénovation conformément aux exigences du vendeur.

Les biens proposés à la vente concernent 6 maisons de ville avec extérieur avec travaux et un terrain à bâtir. Les maisons concernées sont toutes situées dans le périmètre de projet de l'îlot Marceau.

Le dispositif de vente de biens à réhabiliter à prix modique est proposé à partir d'un prix de vente au m<sup>2</sup> de référence pour l'ensemble des biens et terrains à la vente de 200 €/m<sup>2</sup>. Les biens à la vente étant tous différents et comportant, pour certains, des aménités supplémentaires, une pondération a été appliquée à ce prix de base selon différents critères précisés dans le document de présentation du projet.

La cible de l'appel à manifestations d'intérêt concerne des ménages de propriétaires occupants désireux de s'engager dans un projet de rénovation qualitative de leur future maison, présentant une proposition de financement viable et volontaire pour s'impliquer dans un projet participatif de quartier.

Afin que le processus de sélection soit le plus neutre et le plus transparent possible, il est proposé d'approuver un règlement détaillé de l'appel à manifestations d'intérêt communicable à tout candidat et à toute personne qui en fera la demande et de constituer un jury de sélection des candidats.

La composition du jury de sélection serait donc la suivante : Monsieur le Maire, 3 élus membres de la majorité municipale, 1 élu issu de chaque liste d'opposition, un représentant du comité de quartier, un représentant de Soliha, un représentant de Pro Civis. Le jury sera assisté des services municipaux et de la cheffe de projet.

Le processus de vente des biens à prix modique repose sur les étapes suivantes :

- Signature d'un protocole d'accord entre le vendeur et le candidat retenu permettant d'arrêter le projet partagé, le programme de travaux et les conditions de la vente (calendrier, contreparties...);
- Participation aux ateliers mis en place sur le projet collectif du quartier ;
- Ajustement du programme de travaux du ménage avec la maîtrise d'œuvre de la Ville via son mandataire Ardèche Habitat ;
- Signature de la promesse de vente ;
- Montage financier du projet de rénovation, obtention des autorisations d'urbanisme et consultation des entreprises ;
- Signature de l'acte de vente avant travaux avec un cahier des charges des travaux annexés à l'acte notarié ;
- Réalisation des travaux par l'acquéreur et suivi effectué par Soliha ;
- Validation des travaux.

Les acquisitions et démolitions sont assurées par l'EPORA, le montage et le suivi de l'AMI, a été confié au groupement Unitoit un organisme qui s'occupe d'habitat participatif et il est proposé de confier par convention de mandat la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des 6 maisons et d'aménagement des espaces publics à Ardèche Habitat.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 2 008 427,39 € HT soit 2 312 006,79 € TTC. Il devrait bénéficier d'aides de l'État (ANRU et DHUP), d'EPORA et de la Banque des Territoires à hauteur de 80 % du montant H.T. de l'opération.

Raphaël Buard remarque que l'explication a le mérite d'être claire. Il demande si les biens seront concédés dans le cadre de baux emphytéotiques.

Olivier Peverelli répond par l'affirmative pour le terrain en zone constructible pour éviter la spéculation mais pas pour les habitations.

Raphaël Buard demande comment garantir le coût du projet, ambitieux mais jamais discuté en commission alors que tous les coûts des projets ont été multipliés par 2.

Alain Mazeyrat répond qu'on ne peut pas garantir le coût à l'avance mais précise que toutes les études qui ont été conduites ont permis d'établir cette estimation.

Raphaël Buard note que dans le quartier typique d'origine médiévale, 6 cabinets d'études en 12 ans se sont penchés sur les problématiques d'identité, d'attractivité et d'insalubrité des logements. Comment faire de la ville une ville attractive ? Apparemment, c'est en choisissant qui viendra habiter que la réponse y serait donner. Après la ghettoïsation dont on parlait précédemment, la gentrification permettra -t-elle la redynamisation du quartier ?

Alain Mazeyrat répond qu'il n'est pas question de gentrification. Le quartier était auparavant très défavorisé mais le séisme a permis de mobiliser des subventions qu'on n'aurait jamais obtenues autrement. C'est justement le fait de rebondir grâce à ces subventions qu'on va pouvoir redynamiser le quartier. Le jury permettra la transparence de la démarche.

Olivier Peverelli indique qu'apparemment la démarche est trop transparente pour Monsieur Buard. Celui-ci répond que d'où vous partez, vous ne pouvez que faire des progrès.

Bernard Noël, reprenant les propos de Monsieur Buard qualifiant le quartier médiéval, précise que le quartier n'est pas médiéval mais de l'époque moderne. Raphaël Buard répond que c'est tiré d'une des études et qu'il ne se serait pas permis de faire une erreur pareille.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour et 1 contre (Raphaël Buard), approuve le programme de rénovation de l'îlot Marceau ; approuve le budget prévisionnel de l'opération, son plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à la réalisation de l'opération ; approuve l'appel à manifestations d'intérêt relatif à cette opération et son règlement et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout document de nature à en permettre la réalisation ; approuve la composition du jury de sélection des candidatures dans le cadre du règlement de l'appel à manifestations d'intérêt et donne délégation à Monsieur le Maire pour en fixer la composition nominative ; approuve le projet de convention de mandat avec Ardèche Habitat relative à la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation lourde des 6 maisons de ville concernées et la rénovation des espaces publics y attenants, approuve le programme technique et fonctionnel de maîtrise d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à la signer, convention prévoyant une rémunération prévisionnelle d'Ardèche Habitat pour un montant évalué à 51 000 € H.T. soit 61 200 € T.T.C.

Olivier Peverelli demande à l'opposition de préciser qui sera ses représentants pour siéger au jury de sélection.

**Projet de délibération n°2024.047 : Expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » : approbation de la convention annuelle 2024 entre le Conseil départemental, les deux EBE et la commune relative à l'expérimentation TZCLD ; approbation de l'avenant n°1 de la convention pluriannuelle 2023-2026 entre l'association ETCLD, l'EBE « Déclit et des claps » et la commune ; approbation de l'avenant n°2 de la convention pluriannuelle avec l'EBE « ActiviTeil » et approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2026 entre l'association ETCLD, l'EBE ActiviTeil et la commune.**

Cécile Bayle indique que dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », la commune a signé le 27 avril 2022, avec l'association « Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée » (ETCLD), le Préfet de l'Ardèche, Pôle Emploi et le Conseil départemental de l'Ardèche une convention pluriannuelle 2022-2026. Cette convention a été modifiée par un avenant n°1 en mai 2023.

Cette convention définit le cadre de l'expérimentation sur le territoire de la commune du Teil, fixe le mode de gouvernance partagé au sein du Comité Local pour l'Emploi, détermine la mise en œuvre opérationnelle du droit à l'emploi.

Cette convention est ensuite déclinée avec chacune des Entreprises à But d'Emploi par une convention pluriannuelle signée entre l'association ETCLD, la commune, l'État, le Département et l'EBE concernée.

Ainsi, une convention pluriannuelle 2022-2026 a été approuvée par notre Conseil municipal concernant l'EBE ActiviTeil le 28 février 2022, modifiée par avenant n°1 en mai 2023 et une 2<sup>nd</sup>e convention pluriannuelle 2023-2026 a été approuvée par le Conseil municipal concernant l'EBE « Déclit et des Claps » le 17 mai 2023.

Le Maire en est signataire en tant que Président du comité local chargé du pilotage et de l'appui à l'expérimentation du Teil.

Avec TZCLD, en 2 ans, ce sont 94 emplois conventionnés qui ont été créés dans les 2 EBE et 66 personnes sorties du chômage de longue durée vers l'emploi classique. Deux nouvelles vagues d'embauche sont prévues en 2024.

Raphaël Buard remarque qu'il a demandé à connaître les bilans, budgets prévisionnels. Il s'étonne que l'on ne dispose pas de ces documents.

Olivier Peverelli répond que la commune fonctionne avec les EBE sous la forme de prestations. Dès lors nous n'avons pas à demander ce type de documents. Il faut donc que Monsieur Buard s'adresse aux deux EBE pour obtenir les documents souhaités.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 voix pour, 3 abstentions (S. Lorenzo, B. Gleyze, A. Laville) et 1 voix contre (R. Buard), approuve l'avenant n°1, entre l'association ETCLD, la commune, l'État, le Département et l'Entreprise à But d'Emploi « Déclit et des claps » actualisant les données relatives au financement par l'État et le Département, de l'emploi supplémentaire créé par l'EBE (article 3 de la convention cadre initiale) au regard des prévisions d'emplois 2024 établies, à savoir 20,90 ETP moyens annuels pour 2024 ; approuve l'avenant n°2, entre l'association ETCLD, la commune, l'État, le Département et l'Entreprise à But d'Emploi « ActiviTeil » actualisant les données relatives au financement par l'État et le Département, de l'emploi supplémentaire créé par l'EBE (article 3 de la convention cadre initiale) au regard des prévisions d'emplois 2024 établies, à savoir 77,80 ETP moyens annuels pour 2024 ; approuve la convention annuelle pour 2024 entre le Département de l'Ardèche, l'EBE ActiviTeil, l'EBE Déclit et des claps et la commune relative à l'expérimentation TZCLD.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de donner lecture des questions orales :

Raphaël Buard prend la parole : Une équipe de bénévoles » s'est constituée pour apporter ses compétences au projet de future église. Quel est le statut de cette « équipe » ? Et depuis quelle date intervient-elle ? À quel titre est-elle intervenue dans l'évolution des plans initiaux de la future église ? Quelles sont ses missions et prérogatives ? Qui est l'élu présent dans cette équipe ?

Olivier Peverelli répond qu'en tant que maître d'ouvrage du projet de reconstruction de l'église Notre-Dame de l'Assomption, la commune a fait le choix de s'appuyer sur le SDEA sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par convention approuvée par délibération du conseil municipal du 14 mai 2020.

Dans ce cadre, le choix a été fait, par délibération du 14 novembre 2022, de lancer un concours d'architectes, avec constitution d'un jury dont les membres titulaires sont les membres de la commission d'appel d'offre de la collectivité. Le concours s'est déroulé en 2 temps (notes d'intention et référence examinées en janvier 2023, présentation des planches de concours des 3 candidats présélectionnés assorties des mémoires techniques en avril 2023).

Le jury, après délibération, a fait le choix de retenir le projet proposé par le cabinet Texus Architectes au regard de la fonctionnalité des espaces, de la crédibilité de la proposition de décomposition financière, de la pertinence des ratios de surface, de l'expression architecture et de l'intégration du projet.

Le cabinet Texus Architectes est depuis notre seul interlocuteur, en tant que maître d'œuvre quant à la reconstruction de l'église. Un comité technique a été constitué pour suivre l'avancement du projet au sein duquel, au-delà des élus et des services municipaux et de la communauté de communes, l'Evêché et le Diocèse, sont associés en tant qu'utilisateurs futurs, avec voix consultative, comme ils l'ont été depuis le séisme fin 2019.

Il n'y a pas d'autres interlocuteurs de la commune sur ce projet. Je vous rappelle que nous avons approuvé l'avant-projet définitif de l'église en Conseil municipal, en séance du 25 mars dernier.

Raphaël Buard pose ensuite une 2<sup>ème</sup> question : L'article L 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales, prévoit que les conseillers municipaux d'une commune membre d'un syndicat mixte qui ne sont pas membres de son organe délibérant soient informés des affaires de cet établissement faisant l'objet d'une délibération. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune est membre du syndicat mixte de distribution d'eau potable SYDEO. Depuis cette date, aucune information, note de synthèse, liste de délibération, ou rapport n'ont été communiqués aux élus. Pour quelles raisons ? Quand allez-vous mettre en œuvre ce droit à l'information ?

Olivier Peverelli y apporte la réponse suivante : La commune a effectivement adhéré au Syndicat mixte Sydéo, syndicat public de l'eau Cœur d'Ardèche, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, à la suite à la délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2022, afin de lui confier en régie l'exploitation du service de l'eau potable.

Vous avez attiré notre attention sur les dispositions de l'article L5211-40-2 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit effectivement que les conseillers municipaux des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte et qui ne sont pas membres des instances délibérantes, puissent être destinataires d'une copie de la convocation adressées aux élus qui en sont membres, de la note explicative, ainsi que le rapport d'orientation budgétaire et dans un délai d'un mois suivant la séance, la liste de délibérations examinées et le procès-verbal de la séance une fois qu'il a été arrêté.

Cet envoi est effectué par l'établissement public de coopération intercommunale ou le syndicat mixte concerné. Faisant suite à votre sollicitation, nous nous sommes donc rapprochés de Sydéo afin qu'il puisse désormais adresser lesdits documents à l'ensemble des conseillers municipaux de notre commune. Nous allons également prévoir de rendre ces documents consultables au secrétariat de la direction générale des services, en mairie.

À noter toutefois que l'ensemble des comptes-rendus des séances du Comité Syndical et du Bureau syndical sont d'ores et déjà accessibles à tous en ligne à l'adresse suivante : <https://www.sydeo.fr/syndicat-des-eaux-sydeo/comptes-rendus>.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, je vous rappelle qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est présenté en Conseil municipal au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport, pour l'exercice 2022, a été présenté et adopté à l'occasion de la séance du conseil municipal en date du 27 septembre 2023. La présentation du RPQS 2023 sera donc programmée lors d'une séance du Conseil municipal d'ici à la fin de l'été prochain.

Raphaël Buard pose une nouvelle question qu'il estime néanmoins caduque au vu du déroulement de la séance : Pour une meilleure information des citoyens qui assistent aux séances du conseil des décisions de leurs représentants, et une meilleure connaissance des débats qui y concourent, est-il possible de projeter les délibérations à l'écran ?

Olivier Peverelli indique que la réponse était derrière lui.

En l'absence d'autre intervention, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h49.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**Olivier PEVERELLI**



Le Secrétaire de séance,



**Virginie FAURE-PINAULT**

*Procès-verbal approuvé à la majorité en séance du Conseil Municipal du 3 juin 2024*

Affiché le : - 6 JUIN 2024